



Dispositions testamentaires

Par thiffany2

Bonjour !

Ma question est la suivante:

Je souhaite protéger mon compagnon.

M'est-il possible de faire un testament en désignant mon compagnon comme légataire universel et de le désigner comme usufruitier de la part réservataire dont héritera mon fils, incluant argent et biens immobiliers ?

Merci par avance pour vos réponses.

Thiffany :)